

revient sans doute une juste part de célébrité pour les perfectionnements qu'il apporta dans cette œuvre ; mais ce nom n'est pas celui de l'inventeur ; il suffit , pour en avoir la preuve, de rappeler l'acte de société signé par Niepce et Daguerre, à la date du 14 décembre 1829 et enregistré.

« Daguerre ne fut inventeur qu'à la manière d'Améric-Vespuce. Espérons qu'un jour il nous sera possible de réparer cette injustice par une éclatante manifestation. Nous obtiendrons ce que nous avons jusqu'à ce jour vainement poursuivi, l'érection d'une statue en pied sur une de nos places publiques. »

LÉOPOLD NIEPCE.

*(A suivre.)*

---